

## Conseil Municipal du 08 juillet 2016

Convocation : 01/07/2016

**ORDRE DU JOUR :**

1. Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique (Police Municipale)
2. Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique 1ère classe (pour avancement)
3. Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants
4. Commandes au S.D.E.
5. Gratuité des T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) : maintien
6. Motion pour la défense de l'enseignement bilangue au Collège Renan
7. Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
8. Questions diverses :
  - avenant n°3 au marché de travaux mouillages

	Présent	Pouvoir	Absent
Anne-Françoise PIEDALLU	X		
Gilbert RANNOU	X		
Nathalie URVOAS	X		
Gérard COUILLABIN		A Anne-Françoise PIEDALLU	
Roland PATEZOUR	X		
Gérard PONGERARD	X		
Marie-Françoise ALLAIN	X		
Jean NEUKUM	X		
Véronique LE CALVEZ	X		
Cécile HERVE	X		
Philippe DERRIEN	X		
Roger KERAMBRUN		A Philippe DERRIEN	
Marie-Thérèse PRIGENT			X
Jean-François CORRE	X		
Cécile MILON	X		

Secrétaire de séance : Gérard PONGERARD.

Signature du registre des comptes rendus et PV du Conseil Municipal du 17 juin 2016  
Approuvés à l'unanimité.

### **1. PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE (POLICE MUNICIPALE)**

Vu en commission du personnel du 29/06/2016.

Depuis l'été 2014, la commune a recours à 2 ASVP, l'été 2014 pour la saison, et depuis, en contrat aidé.

Le contrat aidé de l'un d'eux peut être encore prolongé. Le 2<sup>sd</sup> prend fin au 30/09/2016; Madame Le Maire propose le recrutement par voie statutaire, sur le grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe, avec les missions d'A.S.V.P., identiques à celles exercées actuellement. Madame Le Maire précise que l'agent est aussi assermenté pour la police du littoral, indispensable notamment pour la gestion des mouillages.

Madame Le Maire rappelle que le poste à la Police municipale était statutairement pourvu jusqu'au départ de la titulaire (pour mutation) en février 2014. Philippe DERRIEN demande s'il sera recruté en tant que Policier s'il obtient son concours, Madame Le Maire répond que cette question sera "redébatue" quand la situation le justifiera, en attendant, le poste est créé dans la filière technique, qui ne nécessite pas de concours sur le premier grade.

Ce poste sera financé par le budget mouillages pour ¼, l'agent y sera affecté sur cette durée, en moyenne, sur l'année.

Proposition : création du poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à Temps complet, à compter du 01/10/2016.

Vote : unanimité.

### **2. PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE (POUR AVANCEMENT DE GRADE)**

Vu en commission du personnel du 29/06/2016

Un agent titulaire aux Services Techniques, actuellement au grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à Temps complet, a réussi son examen professionnel lui permettant d'accéder au grade d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe, afin de pouvoir le nommer, Madame Le Maire propose de créer le poste à Temps complet, au 01/08/2016.

Vote : unanimité.

### **3. TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS**

Vu en commission des finances du 29/06/2016

La commune a la possibilité de voter l'assujettissement des logements dits vacants, à la taxe d'habitation.

Le taux qui sera appliqué est celui voté le 25/03/2016, lors des budgets, soit 16.62%.

Les logements concernés ne sont pas obligatoirement vides de meubles, ils sont déclarés vacants par leur propriétaire, à la date du 1<sup>er</sup> janvier de l'année. Logements vacants depuis plus de 2 ans, hors succession, et logements déclarés en vente. Madame Le Maire explique que cette taxe est récente, elle propose sa mise en place afin d'inciter les propriétaires à louer à l'année, il en existe peu sur la Commune, en dehors du parc social.

Il est préférable d'instituer cette taxe plutôt que d'augmenter le taux, qui aurait un impact sur tous les habitants de la Commune.

L'effet de la délibération sera au 01/01/2017.

Vote : unanimité.

### **4. COMMANDES AU S.D.E.**

Vu en commission des finances du 29/06/2016

Proposition du S.D.E. pour permettre la rénovation de l'éclairage public sur la cité Kerbido (remplacement de 9 lanternes obsolètes) : 4 440 € à charge communale.

Aux 4 vents, pour l'éclairage de l'abribus : 1 380 € à charge communale.

Le candélabre solaire (voir Conseil Municipal du 08/01/2016) prévu pour cet endroit sera implanté près des Services Techniques pour éclairer l'espace des nouveaux conteneurs enterrés.

Total à charge communale : 5 820 €, soit une participation à hauteur de 60 % du coût estimé par le SDE (9 700 €).

Madame Le Maire propose de voter la commande auprès du S.D.E., si nécessaire, les crédits sur le chapitre 204 seront ajustés en fin d'année.

Vote : unanimité.

Madame Le Maire rappelle que les travaux de rénovation sur le parc social de Kerbido commenceront en octobre, il s'agit de travaux menés par Côtes d'Armor Habitat, sur l'extérieur et l'intérieur, y compris l'isolation. De son côté, la Commune a budgétisé l'aménagement de la route, avec les trottoirs.

Cécile HERVE demande si l'éclairage est prévu pour les autres abribus. Madame Le Maire répond que tous les abris ne sont pas éclairés, certains bénéficient de l'éclairage public, d'autres non, l'éclairage de celui des 4 vents est indispensable, vu son positionnement dangereux sur la départementale.

#### **5. GRATUITE DES T.A.P. (TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES) : MAINTIEN**

Madame Le Maire rappelle la mise en place des activités périscolaires à la rentrée 2014.

Le Conseil Municipal a voté la gratuité, pour l'année scolaire 2014-2015 et l'a reconduite pour 2015-2016 (voir Conseil Municipal du 03/07/2015).

Le bilan qualitatif est très positif, tous Les enfants y participent, excepté un.

Les nombreuses activités diversifiées sont maintenues pour l'année à venir : djembé, cirque, matelotage, sophrologie, bijoux, arts plastiques, cuisine et plantations, pâtisserie, activités par des animateurs de la C.C.H.T. : judo, gospel, grand jeu, couture, atelier nature, "plasticienne-graphisme"; nouveautés : pastel, 2 mallettes pédagogiques : "au cœur du littoral" et " des animaux au cœur de nos vies".

Pour l'année 2016-2017, les coûts de revient seront identiques aux précédentes, soit 161 € /élève, et 54 €/élève hors valorisation du personnel communal, dont le temps de travail n'a pas été augmenté pour les temps d'activités périscolaires. Le bilan quantitatif sera présenté après la rentrée de septembre, une fois toutes les factures payées.

Madame Le Maire propose le vote du maintien de la gratuité pour les familles. Il n'est pas nécessaire d'indiquer une durée de gratuité, la délibération s'applique tant que les élus ne votent pas une décision contraire.

Vote : unanimité.

#### **6. MOTION POUR LA DEFENSE DE L'ENSEIGNEMENT BILANGUE AU COLLEGE RENAN**

Document joint : lettre ouverte des parents élus au Conseil d'Administration du collège RENAN.

Madame Le Maire rappelle aux élus la motion de soutien votée au Conseil Municipal du 25/03/2016 pour le maintien de l'enseignement bilangue au collège Ernest RENAN de Minihy-Tréguier.

Suite aux réactions et aux mobilisations, le recteur d'académie avait décidé de réintroduire la section bilangue, en plus de la langue vivante 2 en 5<sup>ème</sup>.

Les conditions de mise en place de cette section bilangue, jugées insuffisantes, sont les suivantes : parmi toutes les communes qui composent le secteur du collège, seules 3 écoles primaires ont été retenues pour assurer la continuité de l'Allemand : Tréguier, Plouguiel et Pommerit-Jaudy.

Madame Le Maire propose le vote d'une motion de soutien à la demande exprimée par les parents d'élèves.

Madame Le Maire informe que, depuis cette lettre ouverte, une évolution a eu lieu : toutes les communes seraient retenues.

Cécile MILON précise que le manque d'informations fait que des parents, n'étant pas informé de la possibilité, n'ont pas inscrit leur enfant en section bilangue; elle ajoute que ce n'est plus vraiment une classe bilangue, qui impliquerait que deux professeurs travaillent en parallèle.

Vote : unanimité.

#### **7. INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

##### **- Marché de Maîtrise d'Œuvre pour les travaux d'extension de l'ancienne poste (cabinet médical) :**

En vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal le 18/02/2016, Madame Le Maire a signé le 04/07/2016, le marché de Maîtrise d'Œuvre pour les travaux d'extension de l'ancienne poste (cabinet médical), avec l'atelier d'architecture SOHA (Paimpol), 9 500 € H.T.

SOHA a été jugé le mieux disant par la commission des marchés, cet atelier avait de solides expériences en matière de création de cabinets médicaux.

##### **- Convention avec la CAF pour la subvention du mobilier de la garderie :**

En vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal le 15/04/2016, Madame Le Maire a signé la convention avec la CAF pour la subvention de 50% pour l'acquisition du mobilier pour l'accueil périscolaire, subvention de 1 675 € (= 50 % X 3 350 € H.T.).

##### **- Signature de l'arrêté pour l'emprunt de 500 000 € pour le Budget Principal :**

En vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal le 17/06/2016, Madame Le Maire a signé le 06/07/2016, l'arrêté pour l'emprunt de 500 000 € avec la Caisse des Dépôts – durée : 15 ans – échéances trimestrielles – taux 0.96% - frais 300 €- encaissement courant octobre- 1<sup>ère</sup> échéance au 01/02/2017.

## 8. QUESTIONS DIVERSES

### AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX MOUILLAGES :

Madame Le Maire informe les élus que quelques blocs (environ 15) sur le Site de Pors Hir, ne sont pas affleurant par rapport au terrain naturel et qu'il est nécessaire de les ensouiller pour limiter l'impact des chaînes et éviter des dégâts éventuels sur des navires.

L'entreprise CVC 22, titulaire du marché de travaux, a présenté un devis de 300.00 € H.T. à la tranche ferme, pour réaliser cette prestation.

- L'avenant n°2 n'apportait pas de modification de prix

Montants € H.T.	Marché initial	Avenants 1 et 2*	Avenant 3	Nouveau montant
Tranche ferme	100 145.00	4 355.00	300.00	104 800.00
Tranche condit.1	31 672.50	876.00		32 548.50
Tranche condit.2	81 596.00	2 592.00		84 188.00
TOTAUX	213 413.50	7 823.00	300.00	221 536.50

Soit une évolution du coût des travaux de :

- +300 € H.T et une évolution du marché de +0.14% par rapport à l'avenant n°1
- +8 123 € H.T et une évolution du marché de +3.81% par rapport au marché initial.

Vote : unanimité.

### Informations :

- Cérémonie du 14 juillet – rassemblement à 11h15 heures devant la mairie – plantation d'un arbre – pot républicain en mairie.
- Lundi 11/07 – 18 h00 : réunion de travail entre élus sur le zonage, puis le 27/07 à 9h30, avec le bureau d'études Perspective.
- Prochain Conseil Municipal le Jeudi 8 septembre à 19h00 + une autre séance, d'ici fin septembre 2016, pour voter l'arrêt du P.L.U.

Séance levée à 20H40

### Signatures :

Anne-Françoise PIEDALLU		Véronique LE CALVEZ	
Gilbert RANNOU		Cécile HERVE	
Nathalie URVOAS		Philippe DERRIEN	
Gérard COUILLABIN	Pouvoirs à Anne-Françoise PIEDALLU	Roger KERAMBRUN	A Philippe DERRIEN
Roland PATEZOUR		Marie-Thérèse PRIGENT	absente
Gérard PONGERARD		Jean-François CORRE	
Marie-Françoise ALLAIN		Cécile MILON	
Jean NEUKUM			